

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

COMMUNE DE NEUVY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

L 'AN DEUX MIL VINGT ET UN LE 24 FEVRIER A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE.

**Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel - VOROBIEFF Serge - BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie
HENRY Martine – GAUTIER Aurélie - DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël**

Absent excusé : GILBERT Delphine

Convocation du : 18/02/2021

Secrétaire : BENEVAUT Annita

ORDRE DU JOUR :

- **Convention avec la commune de Mont Près Chambord pour les activités et actions éducatives et pédagogiques,**
- **Convention avec la commune de Mont Près Chambord pour le Centre de Loisirs,**
- **Convention avec le refuge de Sassay,**
- **Indemnité du Maire,**
- **Dépôt des pièces pour la vente des terrains chez le notaire,**
- **Convention avec Bauzy pour l'atsem et garderie du soir,**
- **Site internet de la commune,**
- **Questions diverses (téléassistance pour personnes âgées).**

CONVENTION 2021 ENTRE LA COMMUNE DE NEUVY ET LA COMMUNE DE MONT PRES CHAMBORD

PARTICIPATION AUX ACTIVITES ET ACTIONS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES DU SPEEJ (SERVICE PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention 2021.

La commune de Neuvy s'engage à faciliter aux jeunes de 11-17 ans de la commune, l'accès aux activités et actions éducatives et pédagogiques SPEEJ de la commune de Mont-près-Chambord.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la participation financière de la commune de Neuvy et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir signer la convention 2021.

CONVENTION 2021 ENTRE LA COMMUNE DE NEUVY ET LA COMMUNE DE MONT PRES CHAMBORD

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBRGEMENT 3-11 ANS

Monsieur le Maire donne lecture de la convention 2021 entre la commune de Neuvy et la commune de Mont-près-Chambord concernant le Centre de Loisirs sans hébergement 3-11 ans.

Les jeunes de Neuvy bénéficient des mêmes modalités d'accès à ces services que les jeunes Montais.

Le tarif pour les familles de Neuvy est 20% plus cher, la commune de Neuvy compensera cette différence à la commune de Mont-près-Chambord.

Le conseil municipal accepte la convention 2021 et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir la signer.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE NEUVY ET LE REFUGE DE SASSAY

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention entre la commune de Neuvy et le refuge de Sassay en contre partie de la prestation fourrière pour un montant de 270 euros pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la convention et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir la signer.

INDEMNITES DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE DE NEUVY

Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives aux indemnités de Maire, notamment les articles L 2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23 du Code des Collectivités territoriales.

Considérant que les articles L-2123 et L2123-24 fixent les taux maxima pour les indemnités du Maire,

Monsieur le Maire demande que son actuelle indemnité au taux maximal soit 25.5 % de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale soit ramenée au taux de 22.05 %.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la baisse de l'indemnité de Monsieur le Maire à compter du 1^{er} janvier 2021.

VENTE TERRAIN DU LOTISSEMENT COMMUNAL

DEPOT DES PIECES CHEZ LE NOTAIRE JAMBON CARPENTIER A BRACIEUX

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer toutes les pièces nécessaires à la vente du lot n°1 à l'étude de Maître Jambon Carpentier, notaire à Bracieux et à signer l'acte de dépôt.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la vente de ce terrain.

CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE NEUVY ET BAUZY POUR LA CHARGE FINANCIERE DE L'ATSEM DE L'ECOLE DE NEUVY

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la convention entre les communes de Neuvy et Bauzy pour la charge financière de l'atsem de l'école de Neuvy est actualisée.

Il donne lecture de la convention 2021, la participation de la commune de Bauzy s'élève à 14 166 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention 2021 et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir la signer.

CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE NEUVY ET BAUZY POUR LA CHARGE FINANCIERE DE L'AGENT COMMUNAL EN CHARGE DE LA GARDERIE DU SOIR A NEUVY

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la convention entre les communes de Neuvy et Bauzy pour la charge financière de l'agent communal en charge de la garderie du soir à Neuvy est actualisée.

Après accord entre le Maire de Bauzy et le Maire de Neuvy, la participation de la commune de Bauzy portera sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention 2021, la participation de la commune de Bauzy s'élève à 2 706.86 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention 2021 et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir la signer.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE NEUVY

Le conseil municipal a décidé de créer son site internet.

Madame Bénévaut, conseillère, a accepté de créer un projet de site qu'elle présente au conseil municipal. Celui-ci est adopté par l'ensemble du conseil, après quelques ajouts et modifications le site sera mis en ligne.

QUESTIONS DIVERSES

Présence verte et Dom dom

Madame Barbillon 1^{ère} adjointe et Madame Henry conseillère, ont reçu une représentante de « Présence Verte et Dom dom ». Chacune de ces associations propose une convention afin que la commune participe financièrement aux éventuelles installations chez les personnes ayant besoin des services qu'elles proposent. Le conseil municipal accepte le principe de convention.

Le Maire indique que la Communauté de Communes va signer une convention avec « Préserva » mis en place à l'Ehpad de Bracieux, organisme qui envoie du personnel médical chez les personnes en ayant besoin, afin de faire une évaluation de l'état de santé de celles-ci.

Vaccination Covid

Une séance de vaccination aura lieu le 25 février à Bracieux. Notre commune s'est vue attribuer 10 doses.

Les 10 personnes les plus âgées de la commune et volontaires ont été invitées à se faire vacciner à Bracieux. L'employé communal sera chargé d'emmener les personnes qui ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens.

Toilettes publiques et fenêtres de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les subventions qui ont été demandées pour les travaux prévus en 2021 ont été accordées. Pour les toilettes publiques 50% de la dépense HT et pour les fenêtres 80% de la dépense HT.

Fuite d'eau

Mr Dufour, 2^{ème} adjoint, rappelle qu'une fuite d'eau a été détectée et que celle-ci se situait sous le bâtiment de la cantine scolaire. Il a fait intervenir un plombier afin de modifier le branchement d'arrivée d'eau qui alimente la cantine. La fuite ayant entraîné une facture d'eau élevée, Monsieur le Maire précise qu'il demandera à la Communauté de Communes une prise en charge d'une partie de la facture.

Repas de cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en accord avec Monsieur le Maire de Bauzy, une étude est en cours pour faire réaliser les repas des écoles des deux communes par le cuisinier de l'école primaire de Bracieux. Ceux-ci étant cuisinés avec des produits frais, des produits bio et en circuit court.

Un transport des repas est également réalisable. Le cuisinier viendra voir nos locaux le lundi 10 mars.

**Pour notre cantine il faudra prévoir : une friteuse, une poêle et un grand faitout.
Au cas où ce projet voit le jour il faudra mettre un terme au contrat qui nous lie avec « Convivio » notre fournisseur de repas froids actuel.**

Rénovation énergétique

Monsieur le Maire annonce que l'Etat va aider fortement la rénovation énergétique des bâtiments avec une aide qui pourrait être de 80% de la dépense. Le conseil municipal est invité à réfléchir à une rénovation des portes et fenêtres de la mairie et de l'école.

Place publique

Afin de commencer à imaginer la rénovation du centre bourg, Monsieur le Maire et quelques conseillers ont reçu la visite du CAUE afin de travailler sur la réalisation d'une place publique redynamisée.

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron

Monsieur Bessonier, délégué communal au SEBB, donne des informations sur les récentes réunions auxquelles il a participé.

Vente des terrains communaux

Monsieur le Maire et Mr Dufour 2^{ème} adjoint ont reçu un conseiller en immobilier qui propose de prendre en charge la vente de quelques lots. Ce conseiller a indiqué que ses frais s'élèveraient à environ 4000 euros par lot. Pour le moment l'ensemble du conseil municipal pense qu'il faut attendre avant de proposer la vente des lots à une quelconque agence.

Chemin communaux

Mr Desprez, conseiller municipal, a constaté que le chemin de la « Crapaudière » était en mauvais état. L'ensemble du conseil approuve la réalisation d'entretien sur quelques chemins dont celui de « la Crapaudière ».

Monsieur le Maire indique, pour clore la séance, que la prochaine réunion de conseil portera essentiellement sur les comptes administratifs 2020.

Fin de séance 21h